Délibération du Conseil Municipal de la Commune de La Vernaz

Séance du 9 janvier 2009



République Française

L'an deux mil six à 18 h30 et le neuf janvier, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Madame GARIN Jacqueline**, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 11 Date de la Convocation du Conseil municipal : 6 janvier 2009.

OBJET:

Contrat CDD Remplacement Congé Maternité

PRESENTS: Mmes FIGUREAU Marie-Laure, GARIN Jacqueline, HENNEBIQUE Sylvie, MMrs. HAUTEVILLE Laurent, HAUTEVILLE-LONGET Yves, LABAR Philippe, LIZZI Stéphane, REQUET Christophe, YEUILLAZ Mickaël. **Absents excusés:** MOREL Alain.

Madame Sylvie HENNEBIQUE a été élue secrétaire.

Madame le Maire soumet au Conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer pour le remplacement durant le congé maternité de l'employée communale assistante maternelle non-titulaire au service du Groupe scolaire de La Fontaine. Elle propose d'établir un contrat à durée déterminée (CDD) pour six mois à compter du 16 janvier et jusqu'au 18 juillet 2009. Madame le Maire propose la candidature de Mme REYNAUD Brigitte.

Durée du contrat : 6 mois à compter du 16 janvier 2009.

Traitement brut mensuel : 1 325,48 € (Ind. Brut 294 – Ind. Majoré 290) Traitement des barèmes de la Fonction Publique au 1^{er} octobre 2008.

Enfant ouvrant droit au supplément familial : deux

L'intéressée subira les retenues dues au titre de la Sécurité Sociale (Régime général), ainsi qu'à l'IRCANTEC (Caisse de retraite complémentaire des agents non-titulaire), et au ASSEDIC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

ACCEPTE de passer un contrat à durée déterminée (CDD) de six mois, avec **Mme REYNAUD Brigitte**, née le 10/02/1965, domiciliée au Chef Lieu 74200 LA VERNAZ.

Ainsi Fait et Délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus. Le Maire,